

Communiqué de presse

Sites de revente de billets

Fans de la Nati, gare à vos billets!

La revente de billets risque de causer bien des désillusions aux fans de Ronaldo, Neymar, Messi et Sommer souhaitant assister au prochain Championnat du monde de football en Russie. Les risques pris en achetant des billets à des revendeurs hors canal FIFA, sont fort nombreux et pourraient tout simplement les priver de matchs malgré les centaines de francs qu'ils auront déboursés!

La Coupe du monde de football se déroulera du 14 juin au 15 juillet en Russie. Nombreux sont les fans suisses à être déjà dans les starting-blocks pour acquérir le fameux sésame qui leur ouvrira les portes de l'événement. Même s'il est difficile à obtenir via l'unique vendeur officiel, à savoir la FIFA, les supporters doivent persister dans cette voie et éviter à tout prix les revendeurs non agréés, comme Viagogo et Safetickets.net par exemple.

En recourant au marché gris, les fans s'exposent à une interdiction d'entrée dans le stade, car pour assister à la compétition, le seul billet nominatif ne suffit pas. Il doit être accompagné du *pass* officiel, nominatif également, appelé FAN ID que seules les personnes en possession d'un billet à leur nom pourront se procurer.

La FIFA indique clairement dans ses conditions que nul «n'est autorisé à vendre, proposer à la vente, revendre, mettre aux enchères, donner, agir comme intermédiaire commercial pour un tiers ou transférer son billet de quelque façon que ce soit sans le consentement préalable de la FIFA».

Contrairement à la Suisse, très permissive en matière de marché gris, beaucoup de pays ont déjà légiféré. En Russie, le transfert ou la revente de billets sans consentement de l'organisateur constitue une infraction administrative, informe la FIFA.

Grâce aux procédures judiciaires en cours en Suisse et à l'étranger, dont celle pénale initiée par la FRC, et grâce aux mesures prises par Google qui durcit sensiblement sa politique en matière d'annonce pour les sites de revente de billets, les pratiques déloyales liées au marché gris vont enfin avoir la vie dure. Les revendeurs en ligne se voient, depuis mars, dans l'obligation d'être plus transparents sur le fait que leur plate-forme n'est pas une billetterie officielle. Ils doivent désormais afficher plus clairement les frais résultants de la commande et surtout le prix officiel du billet, lequel rappelons-le est bien trop souvent trois fois inférieur à celui proposé par les revendeurs intermédiaires.

La FRC ne compte pas en rester là. Elle entend continuer à lutter, et cela à différents niveaux, pour que le consommateur achète son billet en toute connaissance de cause sans se retrouver bloqué sur un terrain miné.

Dossier complet: frc.ch/tickets

Informations complémentaires:

Valérie Muster, juriste responsable FRC Conseil, Tél. 021 331 00 90

Fédération romande des consommateurs

Association créée et financée par et pour les consommateurs, reconnue d'utilité publique, libre de toute influence
26 000 membres – 60 experts – 6 antennes cantonales – 220 bénévoles

Nos missions: défendre, informer les consommateurs et faire entendre leur voix auprès des décideurs politiques et économiques suisses